



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Développement anarchique de l'éolien « off-shore »

Question écrite n° 14699

Texte de la question

Mme Caroline Colombier alerte M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le développement anarchique de l'éolien en mer. Après avoir artificialisé massivement les campagnes françaises, l'éolien se développe désormais sur les façades maritimes du pays. En 2023, 80 éoliennes sont dressées à Saint-Nazaire, 62 à Saint-Brieuc. En 2024, ce sont presque 200 éoliennes qui s'élèveront sans trois parcs éoliens, dont un tiers dans un parc *off-shore*. Au-delà des considérations environnementales et des conséquences dramatiques sur la faune et la flore des côtes, la majeure partie de l'énergie obtenue par la production éolienne est exportée, notamment en Allemagne ou au Royaume-Uni : elle ne sert donc pas le système électrique français ni ne participe à la décarbonation de l'énergie française, qui est par ailleurs déjà supérieure à 90 % ces dernières années. Elle souhaite donc savoir si l'environnement marin français et sa biodiversité méritent d'être sacrifiés pour produire une énergie non destinée à la France. Elle souhaite également savoir si des zones d'interdiction seront définies pour protéger la biodiversité marine et limiter le développement de cette artificialisation *off-shore*.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Colombier](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14699

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 620

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)